

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2025

Ce dossier dûment complété est à déposer ou retourner par courrier au plus tard le mardi 31 décembre 2024, à l'attention de Madame Le Maire, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville  
2, Avenue du Général Leclerc  
60800 Crépy-en-Valois

**Les dossiers non reçus à cette date (ou incomplets) ne seront pas pris en compte dans le cadre du budget 2025. Toutes les rubriques de dossier sont à remplir de manière exhaustive (sauf si l'association n'est pas concernée).**

***RAPPEL : Le versement de la subvention 2025 ne pourra être effectué que si votre Assemblée générale a eu lieu.***

-----

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Siège social : \_\_\_\_\_

Coordonnées postales : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Nom et coordonnées de la personne chargée du dossier : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

Objet de l'association (description du projet associatif et des activités habituelles de l'association) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Composition du bureau :**

	Prénom Nom	Adresse complète	N° téléphone	Mail
<b>Président</b>				
<b>Vice-président</b>				
<b>Trésorier</b>				
<b>Secrétaire</b>				

**Moyens humains :**

- Membres de l'association (nombre) : \_\_\_\_\_

- Salariés :

Type de contrat	Nombre	Dont salariés à temps partiel	Total rémunérations annuelles brutes
<b>CDI</b>			
<b>CDD</b>			

**BILAN DES ACTIONS SUBVENTIONNEES EN 2024**

**Montant de la subvention 2024 allouée par la Ville de Crépy-en-Valois :** \_\_\_\_\_ €

**Subvention(s) 2024 demandée(s) et obtenue(s) auprès d'autres bailleurs :**

**Description de(s) l'action(s) réalisée(s) à ce jour :**

**Compte de résultat prévisionnel de l'année 2024**

## BILAN 2024

DEPENSES		RECETTES	
<b>Cotisations</b>		<b>Cotisations adhérents</b>	
<b>Frais fonctionnement</b> Achats : fournitures .... Consommables, repas Publicité Assurances Loyers Téléphone, doc Déplacements		<b>Subventions</b> Ville de Crépy en Valois Conseil Général Conseil Régional Etat CCPV autres	
		Entrées Mécénat, sponsoring	
<b>Manifestations et stages</b> Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3		<b>Manifestations et stages</b> Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3	
<b>Achats</b> Consommables, repas		<b>Ventes</b> Consommables, repas	
<b>Personnel</b> Salaires Charges sociales		<b>Personnel</b> Aides spécifiques (nature)	
Frais financiers		Produits financiers	
Autres		Autres	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
<b>Résultat exercice (perte)</b>		<b>Résultat exercice (excédent)</b>	

**NB : le résultat de l'exercice 2023 ne doit pas figurer dans ce tableau**

**Situation de trésorerie:**

Comptes	Montant début exercice	Montant fin exercice
Comptes courants - - -		
Comptes épargne et titres - - -		
Caisse		
<b>TOTAL</b>		

**BILAN 2024**

*Quelles actions, initialement prévues, n'ont pas été réalisées ? Et pour quel motif ?*

---



---



---



---

*Quelles sont les actions reportées en 2025 ?*

---



---



---



---



<b>BUDGET PREVISIONNEL 2025</b>
---------------------------------

DEPENSES		RECETTES	
<b>Cotisations</b>		<b>Cotisations adhérents</b>	
<b>Frais fonctionnement</b> Achats : fournitures .... Consommables, repas Publicité Assurances Loyers Téléphone, doc Déplacements		<b>Subventions</b> Ville de Crépy en Valois Conseil Général Conseil Régional Etat CCPV autres	
		Entrées Mécénat, sponsoring	
<b>Manifestations et stages</b> Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3		<b>Manifestations et stages</b> Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3	
<b>Achats</b> Consommables, repas		<b>Ventes</b> Consommables, repas	
<b>Personnel</b> Salaires Charges sociales		<b>Personnel</b> Aides spécifiques (nature)	
Frais financiers		Produits financiers	
Autres		Autres	
<b>Résultat exercice (perte)</b>		<b>Résultat exercice (excédent)</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**Votre association dispose-t-elle d'un comptable ?** : Oui  Non

**Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?** : Oui  Non

**Le contrôle des comptes est effectué par :**

**Commissaire au compte (professionnel agréé)**

**Vérificateur aux comptes (bénévoles).**

**Autres.**

**Remarques particulières :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_,

Représentant(e) légal(e) de l'association \_\_\_\_\_

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements s'y afférant,
- certifie exactes les informations du présent dossier,
- sollicite de la commune de Crépy-en-Valois une subvention de \_\_\_\_\_ €

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le / la Président(e) :



**Documents à joindre obligatoirement à la demande :**

- les statuts de l'association et l'extrait du Journal Officiel annonçant la création de l'association (1)*
- le bilan d'activité N-1 de l'association*
- le bilan financier et le compte de résultat et la situation de trésorerie du dernier exercice clos (2)*
- un budget prévisionnel global de l'association (si la subvention est demandée pour une action particulière)*
- un Relevé d'Identité Bancaire (1)*
- le n° SIRET (1) (indispensable)*

*(1) Si vous ne les avez pas encore transmis à la Direction financière ou au service Sports-Jeunesse ou s'il y a des modifications*

*(2) Si vous ne les avez pas envoyés en début d'année*

*(3) Uniquement s'il s'agit d'un nouvel emploi. Sinon, la carte professionnelle suffit.*

**Pour mémoire, si le bureau vient à changer en cours d'année, le procès-verbal de l'Assemblée générale doit être transmis à la collectivité ainsi que la liste d'émargement.**

- Le PV de votre dernière l'Assemblée Générale (2024 ou 2025 en fonction de la date de clôture de vos comptes) devra être transmis à la collectivité. Dans le cas contraire, la subvention ne pourra pas être versée.***